



DEL\_2024\_149  
Aménagement Voirie  
Nomenclature : 8.8

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'EAU POTABLE -  
COMPETENCE  
DELEGUEE -  
SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
RHONE-AYGUES-  
OUVEZE (R.A.O.) -  
EXERCICE 2023 -  
INFORMATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 septembre 2024**

*L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à 18:00 ,  
le Conseil Municipal de la Commune de Bollène,  
régulièrement convoqué par courrier du 17 septembre 2024,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances -  
Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M.  
Anthony ZILIO,  
Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI*

**Présents : 24**

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. PADUANO, Mme PLAN

**Représentés(es) : 9**

M. BLANC par M. MARECHAL  
Mme BOUCLET par Mme DESFONDS-FARJON  
Mme BOUCHÉ par M. PADUANO  
Mme GITTON par Mme ARNAUD  
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE  
M. MARROSU par M. LORANDIN  
M. MICHEL par Mme BOMPARD  
M. DUMAS par M. RAOUX  
Mme ROCHE par M. BERBIGUIER

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	24	0	0	0	0

**RAPPORTEUR : M. ZILIO**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 septembre 2024

La ville de Bollène est adhérente depuis 1947, au syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygues-Ouvèze (R.A.O.), chargé de l'organisation du service public de l'eau potable.

Le syndicat R.A.O a délégué par contrat d'affermage, en date du 16 mai 2018, la gestion du service eau potable à la S.A.U.R. pour une durée de 10 ans.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment l'article D2224-1 et suivants, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2023, adopté par le syndicat R.A.O.

#### Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

#### PREND ACTE

- du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

Secrétaire de séance ,

**Emilie BLACHIER-BAIARDI**



Signé électroniquement par  
: Anthony ZILIO  
Date de signature : 04/10/2024  
Qualité : Maire de Bollène